

## COMPTE RENDU DES CAP LOCALES B ET C du 18 Mars 2010

Les CAP Locales **filière gestion publique** C et B établissant les tableaux d'avancement et la liste d'aptitude de C en B pour l'année 2010 se sont déroulées le jeudi 18 mars 2010.

A l'ordre du jour, également :

- -La création de la DD FIP.
- -L'affectation des 2 agents aux SIP de Sisteron et Barcelonnette.
- -Les demandes de mutations internes et l'affectation d'un cadre B arrivant dans le département.

En CAPL n°3 (cadres C), la CGT04 a déposé une motion.

Mr le Directeur des Finances Publiques, a souhaité répondre point par point aux sujets évoqués :

Les chiffres de la grève du 4 mars dernier sont de 139 grévistes sur 366 agents (Cadres C+B+A) soit 38%

# Vous l'aurez compris, nous n'avons pas les mêmes modes de calculs que la Direction Locale !

En effet si l'on enlève les 33 cadres A et A+ de la Direction locale (il est fort peu probable que l'un d'entre eux soit un jour en position de gréviste !!).

Si l'on excepte les agents en congés (pourquoi les compter dans les non grévistes, puisque de toute façon ce jour là ils étaient justement en CONGES !!).

Nous avons donc:

Filière gestion publique : 84 grévistes sur 153 agents devants être présents (54.90%)

Filière Fiscale : 56 grévistes sur 139 agents devant être présents (40.29%)

Soit un taux de 47.95% et de 53.40% si l'on enlève les cadres de la Direction Locale.

Le Directeur a regretté que Mr PARINI ait « du reporter » sa visite en PACA lors des réunions sur le Document d'Orientations Stratégiques.

Que l'on ne retourne pas la faute sur les Syndicats « Sudistes » qui voulaient associer les personnels aux discussions avec le Directeur de la DGFIP !! Tout porte à croire qu'ils auraient étés présents en grand nombre !!!

Concernant la DDFIP, ce fut un rappel de son organisation tripolaire (pôle Fiscalité, pôle Gestion Publique, pôle pilotage et ressources, et « transitoirement » quadripolaire (pole communication)...

Sur la création des SIP et les inquiétudes des agents et des organisations syndicales sur leurs conditions futures de travail, la Direction s'est voulu rassurante sur l'avancement des travaux et l' « enthousiasme » affiché des deux agents qui y sont affectés.

C'est à croire que nous n'avons véritablement pas la même perception des choses.... Espérons que cet « enthousiasme » leur restera suffisamment longtemps pour ne pas regretter d'avoir été « volontaires désignés d'office ».



La CGT, comme en CTPL, a voté contre l'affectation d'UN SEUL agent dans ces « micro » SIP.

#### Concernant les demandes de mutations :

En CAPL C aucune des 6 demandes n'ont pu être satisfaites faute de vacances d'emplois. Ceci illustre bien la restriction des postes disponible suite aux réductions successives des emplois implantés dans le département.

En CAPL B le Directeur a une fois de plus innové et modifié la règle qui donnait priorité aux demandes de mouvement interne en nommant un cadre B issu de mouvement externe à la Paierie Départementale. Notons que ce poste était demandé par un Cadre B de la TP de Digne.

#### Concernant les tableaux d'avancement :

Tant que les listes définitives ne seront pas validées en CAP centrale, la Direction Locale nous a demandé, de ne pas communiquer de noms. En effet, par le passé, ces listes ont pu être modifiée par les CAP centrales.

On peut quand même dire:

6 (5+1) agents AAP2eme classe ont été classés pour l'avancement en AAP1ere classe 4 (3+1) agents AA 1ere classe ont été classes pour l'avancement en AAP2eme classe. 3(2+1) contrôleur 2eme classe ont été classés pour l'avancement en contrôleur 1ere classe. 6(5+1) Contrôleur 1ere classe ont été classés pour l'avancement en contrôleur Principal.

En raison de l'importance du critère de la notation, la CGT a voté CONTRE (CAPL C) ou CONTRE et ABSTENTION (CAPL B) sur ces tableaux d'avancement, sans que les agents promus soient en cause.

### Concernant la liste d'aptitude de C en B :

Nouvelle direction, nouveaux usages.....alors qu'il était possible de discuter par le passé et d'obtenir un consensus sur les agents proposés et de « <u>pratiquer concertation, dialogue et transparence sur le choix des agents au sein des commissions paritaires locales</u> » (dixit la NDS10-005V32 du 4/02/2010), la direction a imposé sa liste sans qu'aucun des arguments sur les notes, les âges ou ancienneté et les personnes aient été entendus!

Bien sur, le dialogue (de sourd !) étant absent ou a sens unique... la CGT a voté CONTRE et ABSTENTION..

C'est sur ce constat de dialogue absent, de monologue d'autosatisfaction, que se sont quittés des représentants du personnel un peu désabusés pour certains, de leur première CAP avec le Directeur Départemental.